

LA PASSERELLE

L'ÉDITORIAL



Jacques Landry,
Président, FPPE(CSQ)

C'est sous le thème « S'outiller pour l'avenir » que vient de se terminer le 17^e congrès de la FPPE. Dans ce forum, et avec près de 250 de professionnelles et professionnels de toutes les régions du Québec, nous avons pu discuter des sujets qui nous guideront pour le prochain triennat.

Les orientations mises aux jeux se regroupaient sous les quatre thèmes suivants:

- Protéger le droit des élèves à des services publics ;
- Faire respecter nos droits dans un monde en transformation ;
- Valoriser la diversité des services professionnels scolaires ;
- Favoriser l'engagement syndical et soutenir la relève.

Dans ce numéro

PAGE 1

L'Éditorial

PAGE 2

Trente ans de syndicalisme
Outiller pour l'avenir

PAGE 3

Un départ
Projeter l'avenir

PAGE 4

Structure salariale
Équité salariale

PAGE 5

La FPPE dans les médias
Première transition scolaire

PAGE 6

Maternelle 4 ans
Problème d'attraction

Les débats furent riches et constructifs. Les personnes présentes ont pu saisir des messages clairs des congressistes sur la réalité des régions et de la condition féminine dont nous tiendrons compte.

Deux hommages très sentis ont été offerts. Le premier à Johanne Pomerleau qui complétait 10 ans de travail à l'exécutif de la FPPE, dont les sept dernières à titre de présidente. Et un autre à Lise Therrien qui nous quitte également (vice-présidente aux affaires administratives). Merci à toutes les deux pour leur engagement, leur temps et leurs efforts. Nous leur souhaitons une excellente retraite, pleinement méritée.

Par ailleurs, et alors que le gouvernement a les poches pleines, ce qui est loin d'être notre cas, le dossier de l'équité salariale de 2010 n'est toujours pas réglé, tout comme celui du rangement salarial des conseillères et conseillers pédagogiques. Nous poursuivons le travail amorcé pour l'obtention de règlements financiers satisfaisants.

Les sujets à l'agenda de la prochaine année ne manqueront pas. On pense immédiatement aux centres de services annoncés par le gouvernement et la négociation pour le renouvellement de notre convention collective.

Pour cette dernière, plusieurs enjeux importants devront être mis de l'avant, outre les conditions salariales, qu'il s'agisse d'autonomie professionnelle, d'attraction et de rétention tout comme de pouvoirs accrus pour le personnel professionnel au sein des établissements.

Pour y arriver, nous aurons besoin de la collaboration et de la mobilisation du plus grand nombre de professionnelles et professionnels, de vous. Nous irons certainement à votre rencontre durant la prochaine année. Le dépôt syndical devra être remis au plus tard le 31 octobre et le dépôt patronal suivra en décembre 2019.

À la suite de mon élection, je m'en voudrais de ne pas remercier les professionnelles et professionnels qui m'ont témoigné leur confiance. Je peux vous assurer qu'avec le nouvel exécutif, nous mettrons tous les efforts, l'écoute et la rigueur nécessaires pour vous représenter dignement.

*Je vous souhaite de
belles vacances à venir,
bon été!*



Johanne Pomerleau,
Présidente sortante,
FPPE(CSQ)

Trente ans de syndicalisme

La semaine dernière se tenait le 17^e Congrès de la FPPE. De nombreuses orientations y ont été adoptées, orientations qui gouverneront les décisions du nouveau Bureau exécutif et du Conseil fédéral pour le prochain triennat. De mon côté c'était mon dernier Congrès. Sachant qu'il y aurait un hommage pour mon départ, j'avais préparé un message que je n'ai finalement livré que partiellement

puisque j'étais trop émue pour le lire! En guise d'au revoir, je reproduis donc ici le message que j'avais préparé.

C'était en mai 1989, soit il y a 30 ans, que je participais à mon 1^{er} Congrès de la FPPE. À cette époque, je faisais partie du syndicat de Richelieu Yamaska (SPPRY) et j'y étais déléguée depuis moins de 1 an. C'était avant la fusion des commissions scolaires en 1998. Le président avait dû beaucoup insister pour que j'accepte de me libérer pour aller à un congrès syndical. Non pas par manque d'intérêt, mais parce que je ne me considérais pas suffisamment compétente au plan syndical pour y avoir ma place, en plus du sentiment de culpabilité de laisser mes jeunes sans service!

Cela fut le coup de foudre!

Par la suite, j'ai participé à tous les Congrès CSQ et FPPE jusqu'à celui-ci. J'ai occupé plusieurs postes dans mon syndicat pour finalement devenir vice-présidente de la FPPE en 2009 et présidente en 2012. Première présidente! J'en suis fière!

Pendant ces 30 années, quel que soit le poste que j'ai occupé, j'ai toujours eu les mêmes objectifs : corriger les injustices, faire entendre la voix des professionnel(le)s, faire connaître et reconnaître leur professionnalisme.

Cela a été pour moi un grand privilège de vous représenter comme présidente de cette belle fédération depuis 7 ans : je l'ai fait avec rigueur sans jamais compter mes heures, mais aussi avec tout mon cœur et ma passion.

Je laisse une fédération en bonne santé. Je sais que de nombreux défis vous attendent et je suis certaine que le prochain Bureau exécutif les relèvera avec brio avec le support du Conseil fédéral. Quant à moi! Je voguerai vers d'autres projets et défis avec le sentiment du devoir accompli.

*Bonne continuité et longue vie à la
FPPE et merci pour votre confiance!*

S'outiller pour l'avenir

Dans le prochain triennat, la FPPE poursuivra son travail de promotion de l'expertise des professionnelles et professionnels et de protection de conditions de travail. La FPPE souhaite donner une voix plus forte aux experts que vous êtes pour répondre aux objectifs de visibilité et de reconnaissance.

Dans un contexte où l'on constate un renouvellement important de nos membres en responsabilité syndicale, la FPPE devra également continuer de soutenir les délégués en formation et les syndicats dans l'exercice d'une vie démocratique toujours plus active. Le dialogue efficace entre les syndicats et la FPPE autour de la réalité du travail des membres ne pourra que renforcer l'action locale et fédérative. Face aux bouleversements à venir en éducation, aboli-

tion des commissions scolaires, menace accrue de sous-traitance, il est clair pour moi que c'est en fédération... enrichie par la diversité des groupes qui la compose que nous pourrions le mieux défendre les services professionnels et les intérêts de l'ensemble des membres.

C'est avec plaisir que j'entame un troisième mandat à l'exécutif de la FPPE et que je travaillerai avec les membres de ce nouvel exécutif à relever les défis et à mettre en œuvre les orientations votées au Congrès.



Sophie Massé,
Vice-présidente, FPPE
(CSQ)

Un départ



Lise Therrien,
Vice-présidente (sortante)
aux affaires administratives,
FPPE (CSQ)

Occuper un poste à l'exécutif est un privilège que vous m'avez offert et, durant ces trois dernières années, ma principale préoccupation aura été de prendre les meilleures décisions pour la Fédération, tant au plan financier, humain que politique.

J'ai veillé à assainir les finances et, avec tous les membres du Conseil fédéral,

nous avons questionné le fonctionnement actuel de la Fédération notamment en ce qui a trait aux formations, aux mécanismes de décision et pour le partage des cotisations et la péréquation. Cet exercice nous a permis d'ajuster certaines manières de faire et d'y apporter des améliorations. Il fut très agréable de faire ce questionnement que je considère très sain pour une organisation.

Plusieurs défis sont devant vous, notamment les changements annoncés dans les structures des commissions scolaires et la négociation et j'ai confiance qu'ensemble, vous prendrez toujours les décisions avec la préoccupation que la FPPE reste le chef de file pour représenter les professionnelles et professionnels et pour bien les défendre.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez attribuée et, soyez assurés, que je serai toujours fière d'entendre parler de la fédération, dans les médias ou autrement. Je quitte avec le sentiment du devoir accompli et lorsque que cela sera possible, j'irai vous soutenir dans les manifestations avec la conviction que *«SEUL on va plus vite, mais ENSEMBLE on va plus loin»*.

**Je souhaite la meilleure des chances au
nouvel exécutif!**

Projeter vers l'avenir



Jean Martineau,
Vice-président aux affaires
administratives, FPPE
(CSQ)

Dans un premier temps, je veux saluer madame Lise Therrien, qui a occupé le poste de vice-présidente aux affaires administratives lors des trois dernières années. La fidélité de son engagement et la qualité de son travail d'élu(e), au service de notre Fédération, méritent d'être soulignées et je veux lui exprimer toute ma considération pour son excellent bilan à ce poste.

Je veux également exprimer toute ma reconnaissance à madame Johanne Pomerleau, dont nous avons toutes et

tous apprécié l'engagement, la détermination et la rigueur lors des sept dernières années à titre de présidente. S'outiller pour l'avenir prend maintenant un tout autre sens pour ces deux personnes d'exception. Bonne retraite à vous deux !

À titre de vice-président aux affaires administratives, je veux remercier les personnes déléguées au 17^e Congrès de la FPPE pour le vote de confiance qu'ils m'ont accordé. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entreprends ce mandat et que je collaborerai, avec mes collègues du nouvel exécutif, nos partenaires syndicaux et l'ensemble de notre personnel, à *s'outiller pour l'avenir*. Ce sont trois années exigeantes, mais combien exaltantes qu'ils nous restent à écrire tout le monde ensemble. Elles seront particulièrement teintées par la négociation de nos conventions collectives et judicieusement déterminées par les orientations votées lors du Congrès. Un chantier pour lequel nous avons tous les outils.

Antoine de Saint-Exupéry a écrit : *« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »*. C'est ce à quoi je m'engage, poursuivre la construction du présent et bâtir le futur non seulement de notre Fédération, mais de ce qui nous tient le plus à cœur : l'évolution des services professionnels publics.

**Je vous souhaite à toutes et tous
d'excellentes vacances !**

Structure salariale

Le 2 avril dernier, la nouvelle structure salariale entrait en application. Bien entendu, nous continuons à travailler pour que le règlement des plaintes de maintien 2010 et 2015 réduise le nombre de personnes qui se retrouvent «hors taux hors échelle». Mais, à part cet aspect, l'intégration s'est bien déroulée de manière générale.

Par contre, une problématique persiste. En effet, il avait été convenu que l'intégration se faisait à l'échelon dont le salaire était égal ou immédiatement supérieur à celui gagné au 1^{er} avril. Dans certains cas, ceci a entraîné une diminution d'un ou même plusieurs échelons. De nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet dans le comité mis en place pour assurer une intégration harmonieuse à la nouvelle structure. En effet, la partie syndicale (CSQ, FTQ, CSN) demandait au Conseil du trésor de permettre que les personnes se retrouvant dans cette situation puissent demander un recalcul de leur expérience, et ce, pour trois raisons :

D'abord, selon nos conventions, l'échelon doit représenter l'expérience. Ensuite, ceci peut causer de la disparité entre deux individus ayant la même expérience, un ayant été embauché avant le 2 avril et l'autre après. Finalement, dans un contexte de difficulté d'attraction et de rétention, il est complètement contreproductif de ne pas reconnaître l'expérience de nos propres employés alors qu'on reconnaîtrait entièrement celle de nouveaux arrivés.

Devant le refus du Conseil du trésor de revoir les règles, nous avons, en CSQ, pris la décision de contester cette situation par grief. Un [communiqué](#) a été diffusé à ce sujet.

Ce dossier sera donc à suivre!

Équité salariale

Dans la [Passerelle](#) de mars 2019, je vous informais de l'évolution lente des travaux d'enquête de la CNESST concernant les plaintes de 2010. Depuis, il y a eu un nouveau rebondissement. On n'est pas à la fin des surprises avec ce dossier! En effet, le gouvernement, qui s'était vu forcé de modifier la Loi de l'équité salariale suite à une décision de la Cour suprême, devait présenter son projet de Loi au printemps et, après une consultation rapide, cette nouvelle Loi a été adoptée. Celle-ci concerne les futures opérations de maintien en précisant notamment comment les plaintes et la rétroactivité seront traitées à compter de 2020, mais elle légifère également concernant le règlement des plaintes de 2010 et 2015. En effet, cette nouvelle Loi prévoit un retour à une conciliation pour ces plaintes. La CNESST a donc mis fin aux enquêtes.

Pour en savoir davantage sur les modifications à la Loi, ses conséquences sur les plaintes et la suite des choses, je vous invite à aller sur le site de la CSQ <http://www.lacsq.org/equite-salariale/modifications-equite-salariale/>

On y trouve les réponses aux questions les plus fréquentes.

Je vous rappelle que la FPPE avait des plaintes concernant quatorze corps d'emplois en 2010 et concernant neuf corps d'emplois ainsi que la création de trois corps d'emplois en 2015.

Nous espérons que ce retour forcé en conciliation nous permettra de voir finalement la fin de cette saga interminable!



Centrale des syndicats
du Québec



laPersonnelle



La FPPE dans les médias

19 mars

Johanne Pomerleau dans le [Journal de Québec](#) et le Journal de Montréal et TVA Nouvelles sur les seuils de services professionnels.

15 avril

Michel Mayrand dans [Le Devoir](#) à propos des problèmes d'attraction et de rétention des ingénieurs et architectes scolaires.

29 et 30 mai

Johanne Pomerleau dans un Reportage [radio](#) et [web](#) Radio-Canada sur les seuils minimaux de services professionnels.

30 mai

Johanne Pomerleau au Téléjournal de [Radio-Canada Outaouais](#) pour parler de la situation des services professionnels dans la région de l'Outaouais. Aussi en version [web](#).

4 juin 2019

Johanne Pomerleau en direct à [24/60](#) pour parler des ajouts de ressources annoncés par Québec.

Johanne Pomerleau dans [Le Soleil](#), Le Droit et La Tribune, La Voix de l'Est, Nouvelliste, MSN Canada sur les seuils de services minimaux et l'ajout de ressources annoncés par Québec.

5 juin 2019

Johanne Pomerleau dans [Le Devoir](#) pour parler des nouvelles cliniques de professionnels à distance.

5 juin 2019

Johanne Pomerleau à [Mario Dumont](#) pour parler de l'utilisation du numérique dans l'offre de services professionnels mobile.

Karine Lapierre,
Conseillère en Communication, FPPE(CSQ)

Première transition scolaire: Résultats du sondage

Cet hiver, vous avez été interpellé par vos syndicats pour répondre à un sondage portant sur la première transition scolaire. Vous avez été 825 à y répondre et nous vous remercions pour cette grande participation ! Devant la richesse des réponses obtenues (54 commissions scolaires et près de 20 corps d'emplois représentés), nous avons réalisé une analyse des résultats que [nous vous invitons à consulter](#).

Le débat actuel concernant le déploiement de la maternelle 4 ans est un sujet diviseur, même au sein du réseau scolaire. Cette division risque de porter ombrage à la première transition scolaire et peut même agir comme un frein à la mise en place d'activités coordonnées et des pratiques collaboratives. En revanche, les résultats du sondage démontrent le grand intérêt que portent les membres de la FPPE à ce dossier.

Les défis sont nombreux pour favoriser une première transition scolaire de qualité : il est urgent de développer une vision commune et d'octroyer les ressources nécessaires. D'ailleurs, la mise en place d'une mesure budgétaire visant à engager des agentes ou agents pour la première transition est une avancée importante, mais il reste beaucoup à faire pour que ce rôle soit bien établi et reconnu dans l'ensemble des milieux.

En résumé, les recommandations qui ressortent du sondage pour l'amélioration de la première transition scolaire sont :

- Ajouter des ressources professionnelles pour soutenir les enfants en milieu scolaire afin d'offrir les interventions requises et faire plus que du dépistage ;
- Améliorer les conditions et dédier du temps pour la concertation avec l'ensemble de l'équipe-école, en premier lieu avec le personnel enseignant, afin de développer une vision commune de la première transition et de favoriser la mise en place de pratiques collaboratives ;
- Améliorer les communications et la complémentarité avec les réseaux de la santé et des services sociaux et de la petite enfance ;
- Mettre davantage l'accent sur le soutien à la compétence parentale et déployer le programme Passe-Partout partout au Québec.

Marie-Eve Quirion,
Conseillère en Action professionnelle, FPPE(CSQ)

Maternelle 4 ans : en prendre moins, mais en prendre soin

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a participé à la commission parlementaire portant sur l'implantation universelle de la maternelle 4 ans (projet de loi n°5) le 30 mai dernier. La Centrale y a défendu la nécessité d'utiliser les fonds disponibles pour renforcer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services existants plutôt que d'instaurer la maternelle 4 ans « mur à mur ». La FPPE a participé à la rédaction [du mémoire de la CSQ](#) et les principaux enjeux qui concernent de façon plus spécifique les professionnelles et professionnels y sont présentés. D'ailleurs, la CSQ recommande entre autres :

- D'assurer la présence de personnel professionnel pour soutenir ou prendre en charge le volet parent de la maternelle 4 ans TPMD.
- D'assurer la présence d'un nombre suffisant de personnel professionnel et de soutien pour agir tôt et de façon concertée auprès des enfants qui ont des besoins particuliers;
- De reconnaître l'apport incontournable de l'ergothérapie en milieu scolaire en l'ajoutant aux services éducatifs complémentaires prévus à l'article 5 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*.
- D'augmenter et de protéger le budget alloué à la première transition scolaire et de poursuivre l'embauche de personnel qui y est attiré;
- De dégager du temps de concertation pour permettre aux acteurs scolaires de travailler conjointement à une transition réussie;
- De déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires et de hausser le financement qui est accordé à ce programme;
- D'assurer une organisation des services centralisée au niveau de la commission scolaire pour limiter l'éclatement des tâches du personnel professionnel et de soutien;
- De mettre en place des moyens pour diminuer la précarité d'emploi qui touche le personnel professionnel et de soutien, tout comme une large proportion du personnel enseignant.

Marie-Eve Quirion,
Conseillère en Action professionnelle, FPPE(CSQ)

Problématique d'attraction et de rétention chez les ingénieurs et architectes à la CSDM

Au printemps dernier, le Devoir, dans un article signé par Marco Fortier¹, rapportait le fait qu'à peine 61 % des postes d'ingénieur ou d'architecte (99 postes permanents ou surnuméraires sur 163) étaient pourvus à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et que la majorité (60 %) de ces employés sont en poste depuis deux ans et moins, le tiers depuis un an et moins. Cette situation s'explique par le fait que les salaires sont plus bas dans le secteur parapublic. En 2017, au moment où la FPPE rédigeait son rapport² le salaire des ingénieurs était 9 % plus bas que dans la fonction publique provinciale, 21 % plus bas que dans la fonction publique fédérale, 29 % plus bas qu'à la Ville de Laval et 32 % plus bas qu'à Hydro-Québec.

Le récent budget du gouvernement annonçait l'ajout de sommes pour la réfection d'immeubles scolaires, immeubles qui comme nous le savons en ont bien besoin. Afin de gérer les nombreux chantiers en cours et à venir, la CSDM doit avoir recours à une expertise interne d'ingénieurs et d'architectes. On se souviendra les nombreuses critiques³ adressées au ministère des Transports du Québec (MTQ) qui avait augmenté de façon importante le recours à la sous-traitance favorisant ainsi une explosion des coûts et une perte d'expertise publique interne.

Cette situation concernant les professionnelles et professionnels des ressources matérielles de commissions scolaires illustre fort bien la situation salariale de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation et de la santé. Nous croyons qu'il y existe toujours une forme de discrimination entre les employés du secteur parapublic (santé, éducation, services sociaux) majoritairement constitué de corps d'emplois à prédominance féminine et ceux des entreprises publiques et des municipalités.

Des travaux sont en cours pour trouver une solution aux problèmes d'attraction et de rétention chez les professionnelles et professionnels des ressources matérielles.

Sophie Massé,
Vice-présidente, FPPE(CSQ)

¹<https://www.ledevoir.com/societe/education/552158/recherches-ingenieurs-et-architectes-pour-les-ecoles>

²Les professionnelles et professionnels des ressources matérielles. Une expertise inestimable pour les commissions scolaires. Rapport FPPE-CSQ, mai 2018 http://www.fppe.ca/wp-content/uploads/2018/07/G_Rapport_ressources-mat%C3%A9rielles_VF.pdf

³Groupe de travail – sous-comité sur la sous-traitance en ingénierie (MTQ, SFPQ, SPGQ, APIGQ), Analyse de la sous-traitance en ingénierie au ministère des Transports du Québec dans cinq créneaux d'activité, projet de document, 20 février 2013, p. 13.